



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Turquie

Question écrite n° 48041

### Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la violation des droits de l'homme en Turquie, sujet à l'ordre du jour de la prochaine commission des droits de l'homme de l'ONU en mars et avril 1997. Plusieurs organismes internationaux et organisations non gouvernementales ont constaté une nette détérioration de la situation des droits de l'homme dans ce pays : les disparitions et exécutions extrajudiciaires se multiplient. D'après certains rapports de groupes de travail de l'ONU, la Turquie serait le pays qui enregistre le plus grand nombre de « disparitions ». Par ailleurs, le comité européen pour la prévention de la torture a décrit la pratique de la torture dans les postes de police turcs comme étant « très répandue ». La Turquie est pourtant signataire de la convention européenne des droits de l'homme, de la convention européenne pour la prévention de la torture et d'une convention douanière avec l'Union européenne entrée en vigueur le 1er janvier 1996. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position de la France et les actions que le Gouvernement entend engager pour mobiliser ses partenaires européens afin d'obtenir de la Turquie le respect de ses engagements internationaux en matière des droits de l'homme.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la question des droits de l'homme en Turquie dans la perspective de la 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies. Le gouvernement français ne manque aucune occasion de rappeler aux autorités turques la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de démocratisation entamé notamment en 1995 avec la révision partielle de la Constitution et de la loi antiterroriste. C'est dans cet esprit que nous invitons les autorités turques à faire respecter les clauses des engagements internationaux auxquelles elles ont souscrit en ce qui concerne les droits de l'homme et, en particulier, comme le souligne l'honorable parlementaire, à éradiquer la pratique de la torture. À ce titre, nous avons noté avec satisfaction la visite en Turquie d'une délégation de la commission européenne des droits de l'homme, du 3 au 8 février dernier. En ce qui concerne la commission des droits de l'homme des Nations Unies, la France se concertera avec ses partenaires afin d'arrêter une position commune, l'objectif étant d'inciter la Turquie à coopérer avec les mécanismes de la commission et à accepter, en particulier, les visites des rapporteurs thématiques qui voudraient se rendre sur place.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paillé Dominique](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48041

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 février 1997, page 618

**Réponse publiée le** : 17 mars 1997, page 1323